

LE HAUT CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE DANS LES CRISES POLITIQUES AU TOGO DE 1991 À 1992

Missiagbéto ADIKOU

Université de Kara, Togo

Laboratoire Histoire et Développement de l'Afrique (HisDAF)

Laboratoire d'Analyse d'Histoire Socio-Politique (LAHiSPo)

adikoujean@gmail.com

Résumé : La crise sociopolitique des années 1990 au Togo a été exacerbée par les prises de position du Haut Conseil de la République (HCR).

En effet, la fin de la deuxième législature de la troisième République togolaise dirigée par Messan Acouétey en 1990, coïncida avec les mouvements de protestation en prélude au processus de démocratisation du Togo. La fonction législative fut alors assurée par un parlement de transition mis en place après la conférence nationale souveraine (CNS). Ce parlement de transition composé de 79 membres, fut mis en place le 05 septembre 1991. Il avait pour mission de juguler, ensemble avec le gouvernement, les crises politiques qui secouaient le pays jusqu'à la mise en place d'une nouvelle législature. Dans l'exercice de ses fonctions, le HCR avait pris un certain nombre de décisions dont la dissolution du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), parti du chef de l'Etat au pouvoir, le général Gnassingbé Eyadema. Ces décisions prises, avaient donné une autre tournure à la transition démocratique au Togo. Cette étude fait la lumière sur le rôle fondamental que ce parlement de transition avait joué au début du processus de démocratisation au Togo.

Mots clés : Crises politiques, transition démocratique, processus de démocratisation

Abstract : The socio-political crisis of the 1990s in Togo was exacerbated by the positions taken by the High Council of the Republic (HCR).

Indeed, the end of the second legislature of the Third Togolese Republic led by Messan Acouétey in 1990 coincided with the protest movements as a prelude to the democratization process in Togo. The legislative function was then ensured by a transitional parliament set up after the sovereign national conference (CNS). This transitional parliament, composed of 79 members, was set up on September 5, 1991. Its mission was to curb, together with the government, the political crises that shook the country until the establishment of a new legislature. In carrying out its duties, UNHCR had taken a number of decisions, including the dissolution of the Togolese People's Rally (RPT), the party of the ruling head of state, General Gnassingbé Eyadema. These decisions taken, had given another turn to the democratic transition in Togo. This study sheds light on the fundamental role that this transitional parliament played at the start of the democratization process in Togo.

Keywords: Political crises, democratic transition, democratization process

Introduction

Le processus de démocratisation enclenchée depuis 1990 a été mis en veilleuse par les crises socio-politiques sur le continent africain. Au Togo, ces crises ont été accentuées par les prises de position de certaines institutions mises en place en l'occurrence le Haut Conseil de la République (HCR).

En effet, le HCR est un parlement de transition mis en place par la Conférence Nationale Souveraine (CNS) pour exercer la fonction législative au Togo. Créé le 05 septembre 1991, le HCR était dirigé par un prélat, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro. Au cours de sa mission, les crises politiques devinrent plus récurrentes à tel enseigne que la période de transition avait dépassé le délai d'une année qui lui a été dévolu. Cette situation nous amène à s'interroger sur le rôle que ce parlement de transition a réellement joué dans la crise politique au Togo au début de la transition démocratique. En quoi la gestion du HCR a conduit à l'échec de la transition démocratique au Togo entre 1991 et 1992 ?

De cette question fondamentale, découle trois questions subsidiaires. Les 79 membres du HCR ont été choisis à la fin de la CNS. Dans quelles conditions ce choix a été fait ? Une fois mis en place, ce parlement a pour mission de gérer la transition démocratique au Togo. Comment cette gestion a été faite ? Les actes posés par les Hauts Conseillers de la République ont amené sans doute les forces de l'ordre à s'interférer dans la vie politique du pays. Quelle était la relation entre les forces habillées et le parlement de transition ?

En réalité, le 05 septembre 1991, le HCR a été mis en place. La mission de cette assemblée prévue en principe pour se dérouler sur une période d'un an, va se prolonger jusqu'au 31 décembre 1992.

L'objectif général de ce travail est de se remémorer les rôles joués par la classe politique togolaise et la société civile dans l'échec de la transition démocratique au Togo. De cet objectif découle des objectifs secondaires. Il s'agit dans un premier temps de montrer dans quelles conditions le parlement de transition a été mis en place. Dans un deuxième temps, il s'agit de décrypter les différents actes qu'il a posés dans l'exercice de sa mission. A la fin, il s'agit de faire la lumière sur les réactions des forces armées togolaises face aux actes posés.

En vue d'atteindre l'objectif, nous nous sommes basé sur quelques travaux de recherches existant sur la période de transition au Togo. Aussi, avons-nous interrogé quelques acteurs de la vie socio-politique du Togo. Le travail a été structuré en trois parties. La première, intitulée « De la période des bouleversements socio-politiques au Togo à la mise en place d'un parlement de transition » la seconde, « La mission du HCR et l'exaspération de la crise politique togolaise » et la troisième, « Les relations entre les forces armées togolaise et le parlement de transition ».

1. De la période des bouleversements socio-politiques à la mise en place d'un parlement de transition

Le processus de démocratisation a démarré dans certains pays africains par un coup d'Etat comme par exemple au Mali¹. Par contre d'autres pays comme le Togo avaient choisi la voix d'une transition démocratique après une conférence nationale souveraine. Après les mouvements de contestations au lendemain du sommet franco-africain de la Baule², le chef de l'Etat togolais le général Gnassingbé Eyadema accepta la tenue d'une conférence nationale au cours de laquelle plusieurs décisions ont été prises. De nouvelles institutions ont été mises en place dont le Haut Conseil de la République, organe législatif qui avait pour mission de gérer la transition démocratique au Togo.

1.1. *La Conférence Nationale Souveraine (CNS) et la mise en place du Haut Conseil de la République (HCR)*

La disparition des régimes communistes et la chute du mur de Berlin, furent des bouleversements sociopolitiques mondiaux qui avaient ouvert la voix au système démocratique. Le sommet de la Baule liait l'aide au développement des pays pauvres

¹ En janvier 1991 au Mali, une frange de l'armée dirigée par le Lt-Col Amadou Toumani Touré avait décidé d'en découdre avec le général Moussa Traoré au pouvoir depuis deux décennies et dont le régime était peu enclin à une ouverture démocratique. Ce coup d'Etat fut favorablement accueilli par la majorité de la population malienne (O. Diarra , 1986, p. 103)

² Le sommet franco- africain de la Baule eut lieu le 20 juin 1990 en France (dans la ville de Baule). C'était au cours de ce sommet que François Mitterrand prononça un discours important qui donna le ton au changement de régime de gouvernance en Afrique noire francophone

à la démocratie. Le Togo n'était pas en marge de cet environnement sociopolitique mondial qui prévalait.

En effet, le régime du Général Gnassingbé Eyadema qui était en place depuis plus de 20 ans était la cible des critiques acerbes. C'est fondamentalement l'action conjuguée des étudiants, des avocats et les hommes politiques, qui avait ouvert la voie à la tenue d'une CNS à la suite d'un accord du 12 juin 1991. Présidée par un prélat, Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro, la conférence nationale souveraine (CNS) avait débuté le 08 juillet 1991 sous fond de tension. Elle s'est tenue à la salle Fazao de l'hôtel du 2 février et regroupait 962 personnes provenant de toutes les préfectures du pays et de la diaspora (Y. Agboyibo, 1998, p.151).

Durant 52 jours, les acteurs sociopolitiques togolais au cours de cette conférence ouverte par un discours du chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadema, avaient passé au peigne fin les problèmes sociopolitiques du pays. Les travaux sont effectués dans plusieurs commissions et débattus en plénière. Le thème central de ces assises a tourné au tour des droits de l'homme. Pour Palouki Massina (1997, p.81), ce n'est pas pour dégager une philosophie originale des droits de l'homme mais pour dénoncer les violations par le pouvoir sous la troisième République. Cette conférence avait adopté 23 actes et avait pris 18 résolutions. Elle prit fin le 28 août 1991 avec l'élection d'un Premier Ministre en la personne de Me Joseph Kokou Koffigoh. Le bilan de cette conférence a été clair. Il consiste à la mise en place d'une période de transition qui ne doit pas excéder une année, le choix d'un Premier Ministre, la préparation d'une nouvelle constitution devant être soumise au referendum après la période de transition, la préparation d'élection législative et présidentielle marquant l'avènement d'une nouvelle ère (V. Okana, 1998, p.45). Pour atteindre tous ces objectifs, un organe législatif de transition a été mis place.

1.2. Le Haut Conseil de la République (HCR) porté sur les fonds baptismaux

Le 05 septembre 1991, une semaine après la conférence nationale, le Haut Conseil de la République fut mis en place au Togo. Selon l'article 17 de l'acte n°7 portant loi constitutionnelle organisant les pouvoirs durant la période de transition, le HCR était l'organe suprême de la République togolaise. Présidé par le président du

présidium de la conférence nationale souveraine, Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro, cet organe législatif transitoire était composé de 79 membres élus à la CNS ainsi que leurs suppléants (liste des noms des membres et des suppléants en annexe). Parmi les 79 membres élus, on en dénombre 31 issus des collectivités territoriales, 15 provenant des associations, 10 issus des organisations socioprofessionnelles, 22 des partis politiques et le président du présidium qui était un évêque de l'église catholique au Togo³ (M. Adikou, 2008, p.58).

Les membres du gouvernement issus du Rassemblement du peuple togolais (RPT), étaient absents de cette institution de la république. Les raisons de cette absence étaient à n'en point de deux ordres. D'un côté, pour l'opposition, les membres du gouvernement RPT, seraient un handicap pour l'instauration de la démocratie au Togo. Selon eux, ils sont responsables des maux dont souffre le pays. Donc ils ne doivent pas se figurer dans l'instance de décision qu'est le HCR. De l'autre côté, les membres du gouvernement RPT, par solidarité au chef de l'Etat à qui la conférence nationale a dépouillé de tout pouvoir, n'avaient pas voulu s'associer à l'opposition pour légiférer contre leur mentor. Pour la gestion de la transition démocratique au Togo, des missions ont été confiées au HCR, une institution qui était l'organe suprême de la République togolaise.

La mission fondamentale confiée au HCR, fut contenue dans l'acte n°7 portant loi constitutionnelle. Cette institution de la République, outre son rôle de contrôleur de l'exécution des décisions de la conférence nationale souveraine, contrôle également l'action du gouvernement et du chef de l'Etat. Il détient le pouvoir législatif. Il a été au cœur des grandes décisions au cours de la période transitoire. Dans l'exercice de sa mission, il a posé certains actes dont les conséquences ont donné une tournure à la crise togolaise.

2. La mission du HCR et l'exaspération de la crise politique togolaise

³ Confer Acte n° 7 de la conférence nationale souveraine de 1991.

Deux jours après sa prise de fonction, le premier acte posé par le HCR fut la mise en place du premier gouvernement de la transition dirigé par le Premier Ministre Me Joseph Kokou Kofigoh. Ce gouvernement de 17 membres avait pris fonction le 07 septembre 1991. Plusieurs autres actes ont été posés dont le gel des avoirs des membres du parti- Etat, le RPT et sa dissolution.

2.1. *Gel des avoirs des membres du RPT*

Le HCR, considérant que le RPT, parti au pouvoir depuis plus d'une vingtaine d'années et que ces membres étant illicitement enrichis, sans toutefois apporté les preuves palpables, approuve la décision du gouvernement de transition (à majorité de l'opposition) de geler les avoirs de tous les membres de ce parti créé le 30 août 1969 par le président Gnassingbé Eyadéma.

Ainsi les avoirs des membres de plusieurs membres du RPT ont été gelés, créant des désolations au sein de cette famille politique, habituée à un train de vie élevé depuis deux décennies. Cette décision a causé un bouleversement dans le pays. Des stratagèmes sont dès lors menés autour du chef de l'Etat pour freiner l'élan de ce parlement de transition. Ce fut dans cette atmosphère tendue que le HCR décide la dissolution du RPT.

2.2. *La dissolution du RPT, un acte ficelé par l'opposition*

Tout a commencé par l'adoption du décret n°91-11 du 26 septembre 1991 qui dépouillait le chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadema de tous ses pouvoirs⁴. Il devrait ranger son uniforme militaire et quitter sa résidence du camp militaire. En fait, c'est une disposition prévue dans l'acte n°7, portant loi constitutionnelle de la transition. Cette décision avait aggravé la fureur du chef de l'Etat et toute l'armée qui avaient subi des affronts à la CNS.

Rappelons qu'après son discours d'ouverture, le chef de l'Etat n'avait plus mis pied dans la salle Fazao de l'hôtel du 2 Février où se déroulait la conférence nationale. Ce fut son ancien ministre et conseiller, Ayité Gachin Mivedor qui avait prononcé le

⁴ Acte 15 de la CNS.de 1991.

⁵ Journal officiel de la République togolaise(JORT) du 09 octobre 1991, p.3

discours de clôture de la conférence. Aussi les Forces armées togolaises et le gouvernement avaient –ils déserté la CNS le 16 juillet 1991 suite à la proclamation de sa souveraineté. C'est une évidence que les décisions prises à la conférence nationale souveraine, n'ont pas été inclusives. Selon Yawovi Agboyibo (1999, p. 159), « *les décisions prises par la conférence nationale ne pouvait entrainer des innovations attendues que si elles avaient l'adhésion d'une large majorité de la classe politique et des populations* ». En clair, on peut affirmer sans aucun doute que c'est en toute exclusivité que les législateurs du HCR ont été élus.

Enfin, le HCR décide le 26 novembre 1991 de la dissolution du RPT. Cette décision était fondée sur l'argument que ce parti unique qui regroupait toutes les forces vives de la nation togolaise devra être remplacé par un autre dans cette atmosphère multipartiste⁶. A la faveur des mouvements de revendication amorcés par le vent de la démocratisation, le multipartisme refit surface. Au Togo, ce fut par la loi du 12 avril 1991 que le multipartisme voit le jour. Plusieurs partis politiques furent créés et animaient la vie politique togolaise avec le RPT jusqu'à la fin de la CNS. Cette dissolution du parti au pouvoir décidée par le HCR fut la goutte d'eau qui déborda le vase. Pour Jean Yaovi Degli (1997, p.110), « *Aux yeux du citoyen togolais, le RPT incarnait la dictature. Et en tant que tel, il était rejeté par les populations. Aucune élection ne pouvait, sauf par miracle, donner ce parti gagnant* » Pour lui, cette décision prise par le HCR était inutile.

Ce fut dans la même logique que Brigitte Adjamagbo- Jonhson déclara :

Comme dans la plupart des pays qui avaient opté pour une démocratisation à travers une conférence nationale, le HCR est une bonne chose. Malheureusement pour le Togo, le jeu était faussé par l'incompréhension des uns et des autres de l'opposition ; ce qui déséquilibra tout le processus. Alors le Général Eyadema aidé par ces militaires, se reconforta plus que jamais dans le fauteuil présidentiel...⁷

⁶ En effet, le régime de parti unique étant à la mode dans la plupart des colonies européennes surtout françaises en Afrique, le RPT fut érigé en parti unique après sa création le 30 août 1969, deux ans après la prise du pouvoir du président Gnassingbé Eyadema.

⁷ Entretien réalisé avec Brigitte Adjamagbo- Johnson le 15 septembre 2016 à son domicile à Lomé, quartier Agbalépédogan à 18h.

Il se crée alors une sorte de psychose entre le pouvoir et l'opposition. Les forces armées togolaises n'avaient pas tardé à rentrer dans l'arène politique.

3. Le HCR et les forces armées togolaises, une relation tendue

Le régime togolais de l'époque dirigé par le général Gnassingbé Eyadema est un régime militaire. Inévitablement les forces armées togolaises étaient à la solde du pouvoir. Face aux actes posés par le HCR, la réplique était sanglante. Il s'agit de la dissolution du HCR, de l'attaque de la primature, de l'attentat de Soudou contre Gilchrist Olympio, etc.

3.1. *Dissolution du HCR par les forces armées togolaises (FAT)*

Après la décision de dissoudre le RPT, quelques éléments des FAT s'étaient emparés de la Radiotélévision de la Nouvelle Marche (RTNM)⁸ en exigeant la dissolution des institutions de la transition dont le HCR. Selon le journal la Parole cité par Tété Godwin (1998, p.190), « *les militaires avaient fait irruption dans la maison de la radio et avaient tiré à balle réelle sur certains occupants des lieux et frappés farouchement d'autres : il y avait 05 morts et plusieurs blessés. L'ordre fut rétabli aussitôt* ».

L'attaque de ce point stratégique qu'est la RTNM, était la preuve que les FAT voulaient en découdre avec les institutions de la transition et que l'information soit portée à la connaissance de tout le peuple togolais et au monde entier. Ce fut dans cette atmosphère délétère que la primature a été attaquée.

3.2. *Prise d'assaut de la primature par les FAT*

En décembre 1991, le premier Ministre Joseph Kokou Koffigoh, chef du gouvernement s'est rendu au sommet franco-africain de Chaillot en France. A son retour le 03 décembre 1991, les locaux de la primature ont été très mouvementés. En effet, les FAT avaient pris d'assaut les locaux de la primature. Face à la riposte des gardes du premier Ministre, il y avait des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Le Lieutenant- Colonel Toyi Gnassingbé, demi- frère du chef

⁸ La RTNM est l'actuel Télévision Togolaise (TVT) et Radio Lomé.

de l'Etat y trouva la mort dans cette attaque. Le premier Ministre fut arrêté et conduit à la résidence du chef de l'Etat⁹.

Au lendemain de son arrestation, le pouvoir avait changé de camp. Le premier gouvernement de la transition a été dissout avec la nomination d'un nouveau gouvernement le 30 décembre 1991. Bien que le premier Ministre fut reconduit à son poste, le chef de l'Etat fut réhabilité dans ses fonctions. Dans ce nouveau gouvernement figure désormais les membres du RPT. L'opposition fut alors fragilisée et le HCR n'existe que de nom. Ainsi, quelques éléments des FAT avaient décidé d'en découdre avec certains leaders politiques jugés trop réfractaires au régime du général Gnassingbé Eyadéma.

3.3. *Attentat de Soudou, une attaque manquée contre Gilchrist Olympio*

Le 05 mai 1992, du retour d'un meeting dans le cadre de la campagne électorale pour les élections présidentielles de 1993, le cortège du leader de l'opposition Gilchrist Olympio était tombé dans une embuscade. En effet, comme nous l'avons souligné plus haut, les élections présidentielles et législatives font partis des objectifs fixés par la transition démocratique. Ce fut dans cette logique que les partis politiques s'étaient lancés à l'assaut de l'électorat dans les préfectures du Togo. Trois localités de la préfecture de Bassar avaient été choisies par le leader de l'Union des forces de changement (UFC), un parti d'opposition, pour animer des meetings dans le cadre de cette campagne électorale. Au retour de ces meetings, son cortège avait été attaqué sur la route de Bafilo en allant vers Soudou (N. Labanté, 2017, p.103).

Ce fut un incident malheureux qui avait fait beaucoup de victimes. On dénombra des morts dont le Docteur Marc Atidépé et des blessés graves par balle dont Gilchrist Olympio. Selon le rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) : « *L'attentat du 05 mai 1992 survenu vers 12 heures sur la route de Bafilo à Soudou qui fit plusieurs morts parmi lesquels le Docteur Atidépé et plusieurs blessés graves parmi lesquels Gilchrist Olympio a vraisemblablement été préparé et exécuté par les militaires* »¹⁰.

⁹ Journal " La Parole", n° 35 du 09 octobre 1991, p.5

¹⁰ Confer Rapport de la mission d'enquête de la FIDH du 08 au 11 juin 1992 conduit par Roger Ribault, juge d'instruction près le tribunal de grande instance de Paris, p. 15

Cet attentat a donné une autre allure à la crise politique togolaise au point que certains leaders furent contraints à prendre le chemin de l'exile. Les actions de riposte des FAT face aux actes posés par le HCR étaient loin de prendre fin. Quelques membres du HCR en avaient fait les frais.

3.4. L'expérience amère des Hauts Conseillers de la République

A la série des réactions des militaires, figurait la séquestration des membres du HCR. Après l'attaque de la RTNM par les FAT, ces derniers exigeaient la dissolution de l'organe législatif de transition. Le problème du gel des avoirs du RPT ainsi que ceux de ses membres n'étant pas toujours résolu, les militaires avaient pris d'assaut le siège du HCR le 22 octobre 1992. Le mot d'ordre était le déblocage des fonds du RPT. Le président du HCR, Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro, nous confie ce qui suit :

Alors que nous étions en pleine plénière avec les représentants du gouvernement, avec comme ordre du jour, étude de projet de loi portant code de la presse et des questions en rapport avec les élections présidentielles de 1993, les militaires font irruption dans la salle. Ils disaient que le motif était le déblocage des fonds du RPT. Ces fonds avaient été gelés par la CNS. Mais nous savons qu'il y avait d'autres motifs inavoués¹¹.

Cette irruption des FAT ne s'était pas effectuée probablement avec courtoisie. Certains membres dont le président furent passés à tabas. D'autres témoignages sur cette séquestration du HCR par les FAT sont légions. Celui de Zarifou Ayéva rapporté par le journal Jeune Afrique est illustratif.

C'était une longue nuit faite d'incertitudes en tous genres... (...) A partir de quelques indices, on savait que le coup avait été organisé par les éléments du régiment para commando (RPC) de Kara et de Lomé, auxquels sont joints les unités de FIR et probablement du Régiment Commando de la garde présidentielle (RCGP). Le président du HCR a été appelé à plusieurs reprises ou à demander à entrer en contact avec le président de la République ou le Premier Ministre. Chaque fois qu'il quittait la salle, c'était une longue épreuve de conciliabule avec les militaires...¹².

A l'analyse, il est clair que les réactions tout azimut des FAT n'était que les conséquences des actes posés par le HCR. On eût dit que cet organe fut mis en place

¹¹ Entretien réalisé à Lomé avec Mgr Kpodzro à son domicile le 19 janvier 2016 autour de 16 h.

¹² Jeune Afrique, n° 1649- 1650, du 13-26 novembre 1992, p. 74

pour anéantir le parti au pouvoir, le RPT. Cette réponse du berger à la bergère, entre le HCR et les FAT avaient mis du plomb dans les ailes de la transition démocratique au Togo. Jusqu'au 28 août 1992, date fixée pour la fin légale de la transition, les gouvernements successifs en collaboration avec le HCR n'avaient même pas pu poser le premier acte important de la transition à savoir l'organisation du référendum constitutionnel au motif que l'opposition et le pouvoir ne parvenaient pas à se mettre d'accord ni sur le calendrier électoral, ni sur les modalités du découpage administratif, ni même sur l'interprétation des points de la nouvelle constitution, celle de la IV^e République en gestation (V. Okana, 1993, p.47). Ce n'est qu'au 27 septembre 1992 que ladite constitution a été votée par référendum et adoptée le 14 octobre 1992. La transition fut alors prolongée jusqu'au 31 décembre 1992. Pour Me Jean Yaovi Dégli :

Le HCR avait une importance capitale. En tant que parlement de transition, il avait joué un grand rôle à l'époque. Mais les extrémismes des uns et des autres n'avaient pas permis à cette institution d'accomplir le rôle qui lui avait été dévolu. La plupart des membres du HCR croyait que les jours sont comptés pour le régime du général Eyadema. Ils avaient hâte d'en découdre avec ce dernier. Ainsi le rapport entre le gouvernement et le HCR était très mauvais. Les militaires du Général Eyadema étaient très furieux et ils en voulaient aux membres du HCR pour leur prise de position en défaveur de leur chef (gel des avoirs du RPT et a dissolution, etc.,). Ils n'hésiteront pas à prendre en otage le HCR. Depuis lors cette institution a été toujours empêchée d'exercer ses activités jusqu'à sa disparition¹³.

Il apparaît clairement que le HCR avait joué un rôle fondamental dans les crises politiques pendant la période de transition démocratique au Togo.

¹³ Entretien avec Me Jean Yaovi Dégli à son bureau à Lomé au cabinet Me Martial Akakpo, le 20 avril 2016 à 15 h30

Conclusion

En somme, l'action conjuguée des acteurs sociopolitiques togolais avait mis un bémol au processus de démocratisation amorcé au Togo après les bouleversements sociopolitiques mondiaux. De guère lasse, le pouvoir et l'opposition togolais avaient opté pour une conférence nationale souveraine qui avaient posé les jalons d'une période transitoire qui devrait conduire à un Togo nouveau, avec des vertus démocratiques comme annoncées par François Mitterrand au sommet de la Baule. Pour bien conduire cette mission, la CNS avait mis en place des structures et des institutions dont le HCR qui était l'organe suprême. Dans l'exercice de la mission à elle confiée, cette institution de la République avait posé certains actes qui avaient amené les FAT à rentrer de toute force dans le jeu politique. Comme un château de paille, les efforts consentis par les acteurs socio-politiques togolais, avaient eu du plomb dans l'aile.

A l'analyse, ce parlement de transition qui était l'organe suprême, investit des responsabilités pour la gestion de la crise politique a posé des actes dont les conséquences ont conduit aux échecs de la transition démocratique. Malgré tout, le Togo n'a-t-il pas connu quelques avancées démocratiques ?

Sources et Bibliographies

1. Sources

1.1. Sources orales

	Nom et Prénoms	Qualité	Date, lieu et heure de l'entretien	Sujet de discussion
01	Mgr Philippe Fanoko Kpodzro	Président du Présidium de la CNS et Président du HCR	Le 19 / 01 / 2016 A Lomé, quartier Amadahomé à 16h	La séquestration du HCR par les FAT
02	Me Jean Yaovi Dégli	- Rapporteur Général de la CNS -Ministre chargé des relations avec le HCR et porte -parole du 2 ^e gouvernement de la transition	Le 20/ 03/ 2016 A Lomé, au cabinet Me Martial Akakpo à 15h30	Gestion de la crise politique par le HCR
03	Mme Adjamagbo-Jonhson Kafui	Rapporteur du bureau provisoire de la CNS Ministre des Droits de l'Homme et de la solidarité nationale dans le 1 ^e gouvernement de la transition	Le 15 / 09 / 2015 A Lomé, quartier Agbalépédogan à 18 h	Gestion de la crise politique par le HCR

1.2. Sources écrites

1.2.1. Les journaux

-Jeune Afrique, n° 1649-1650, 13-26 novembre 1992, p.74

-Togo- Presse, n° 3735, 20 juillet 1992, p.3

Journal “ La Parole”, n° 35 du 09 octobre 1991, p.5

-Le Combat du Peuple, n° 95, du 23 au 27 décembre 1996, p.6

-Journal officiel de la République Togolaise du 09 octobre 1991

1.2.2. Documents officiels

- *Les Actes de la CNS de 1991*
- *Rapport de la FIDH n° 155 ? Togo, Mission d'enquête internationale sur les événements de Soudou survenu le 05 mai 1992.*

2. Bibliographie

- ADIKOU Missiagbéto, 2008 : *La conférence nationale et son impact sur la vie politique au Togo de 1990 à 2003*, Mémoire de maîtrise en Histoire contemporaine, Université de Lomé, 104 p.
- AGBOYIBO Yawovi., 1999 : *Combat pour un Togo démocratique : une méthode politique*, Paris, Karthala, 213 p.
- DEGLI Jean. Yaovi , 1997 : *La tragédie africaine*, Paris, Nouvelles du Sud, 245p.
- DIARRAH Cheick Oumar, 1986 : *Le Mali de Modibo Keïta*, Paris, L'Harmattan, 187 p.
- GAYIBOR Nicoué Lodjou., (dir), 2005 : *Histoire des Togolais : de 1884 à 1960*, Volume II, tome II, PUL, 754 p.
- KPAYE Koffi. Bakayota, 2017 : « Crise sociopolitique politique au Togo et intervention de la communauté internationale » in *élections et violences politiques en Afrique noire, enjeux et défis : Implications internationales et réconciliation nationale*, p.47-62.
- LABANTE Nakpane., 2017 : « La réconciliation armée-nation du 24 avril 1993 au Togo : quel bilan vingt ans après ? » in *élections et violences politiques en Afrique noire, enjeux et défis : Implications internationales et réconciliation nationale*, p.97- 127.
- MASSINA Palouki., 1997 : *Droit de l'Homme, liberté publique et sous-développement au Togo*, NEA-Togo, 246 p.
- OKANA Vincent., 1998 : « Le virage démocratique et la transition » in *Marché nouveau n° 002 Togo*, p.42-45.
- TETE Godwin. Adjalogo, 1998 : *Démocratie à la togolaise*, Paris, L'Harmattan, 224 p.